

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 - 5032 Gembloux - Belgique - tél: +32 81 432 769 - dmlsouth@vincotte.be

Personne à contacter: YVES UREEL, Electricité

• Nos coordonnées
Votre numéro de client: 0013747502

Numéro de contrat: 1051607/244000

Numéro de rapport: GEM/16/15069877/00/FR/000

• Vos coordonnées
Réf: 210310_DML_WYF_FACQ_FACQ - LAEKEN

Distributiecentrum FACQ Kersemberg
A l'att de Mr ELLEBOUDT ALAIN
Leuvensesteenweg, 561
1930 Zaventem
Belgique

• Données d'intervention
Lieu: FACQ 620 LAEKEN
Drève Anna Boch, 15
1000 Bruxelles
Date: 15/04/2025
Effectuée par: DESMARLIÈRES RICHARD

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Installation générale et tableaux repris au point IV.

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

*NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.
Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.*

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS ET OBSERVATIONS
- IV. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies ci-avant.

Ir F. Dewint
Directeur Général

Date d'émission : 28/04/2025

Nombre de pages : 7

Annexe(s) :

Distribution : or.
cc.

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS GENERALES

1. Généralités

Type d'installation électrique

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

Lieu(x)/transfo / Source

Compteur GRD n° 16317916

Tension(s) de service :

Tension de service : 3x 230V

Lieu(x)

2. Facteurs d'influences externes

Selon l'information qui nous a été communiquée, les influences externes spécifiques sont mentionnées dans un ou plusieurs documents.

Réf : Document des influences externes n° + version GEM/17/60920368/00/FR/000 du 14/12/2020

3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : sur place.

Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.

Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : sur place.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Réf. : Liste des installations de sécurité et/ou critiques n° + version: Facq Laeken du 15/04/2024

Réf. : Plan des circuits de sécurité et/ou critiques n° + version: Facq Laeken du 15/04/2024

Application des dérogations de la Partie 8.

Rapport de conformité de l'installation : Vincotte GEM/17/60920368/00/FR/000 du 11/12/2020.

4. Informations générales

Les informations reprises ci-après concernent les installations électriques non-domestiques lorsque celle-ci sont contrôlées sur base de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 ("RGIE", Livre 1, 2 ou 3 suivant cas), voir rubriques "Base de l'examen" et "Caractéristiques techniques et informations générales". Ces informations portent sur le rappel de certaines prescriptions. L'ensemble des prescriptions sont à consulter dans l'arrêté royal.

Conformément au "RGIE", le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu entre autres:

- de mettre à la disposition de l'organisme agréé les documents visés à la section 3.1.2. du "RGIE" et tout autre document nécessaire au contrôle de conformité ou à la visite de contrôle;
- de s'assurer que:
 - o les contrôles de conformité dont question au chapitre 6.4. du "RGIE" ont été exécutés;
 - o les visites de contrôle périodiques dont question au chapitre 6.5. du "RGIE" ont été exécutées;
 - o les contrôles de conformité et les visites de contrôles couvrent la totalité des installations.
- de constituer le ou les dossier(s) de l'installation électrique.

Les différents documents dont il est fait mention dans le "RGIE" seront classés dans le dossier de l'installation électrique (schémas, plans, documents divers tels que les analyses des risques, etc.).

Les schémas, plans et documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version (section 3.1.2. des Livres 1 et 2).



Le dossier de l'installation électrique comportera également le rapport de contrôle de conformité ainsi que le dernier et l'avant-dernier rapport de la visite de contrôle.

Après toute modification importante ou extension importante, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant devra faire réaliser un nouveau contrôle de conformité.

Lorsque des documents, dont référence dans notre rapport, ont été mis à jour ou modifiés après notre visite, nous vous prions de présenter systématiquement les nouveaux documents lors de notre prochain contrôle.

Nos contrôles ne portent que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les documents pour lesquels il est mentionné "à prévoir" dans la rubrique précédente, sont à établir et à présenter lors du prochain contrôle. Il en est de même pour les informations et les documents manquants éventuellement mentionnés dans les rubriques "Infractions" et/ou "Remarques". Lors de ce prochain contrôle, il est donc possible que des infractions ou remarques complémentaires apparaissent.

Les modifications apportées à l'installation électrique en vue de résoudre certaines infractions ou remarques pourraient, dans certains cas, également engendrer d'autres infractions ou remarques.

Les éventuelles analyses des risques et les documents qui découlent de ces analyses des risques (comme par exemple la liste des installations de sécurité et/ou critiques, la liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile, etc.) sont établis par le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique, et ceci sous sa responsabilité. Les analyses des risques mentionnent clairement les mesures de prévention à mettre en œuvre.



II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Une boucle de terre

Mesure non-déconnectée : 3,6Ω

Emplacement du sectionneur de terre : Local compteur

2. Mesures d'isolement

Les mesures effectuées ont donné des valeurs suffisantes

Mesures réalisées en 2025.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Néant



III. INFRACTIONS (I) ET OBSERVATIONS (O)

M F14 Néant.

Note(s)

- O F13 - Seuls les tableaux repris dans le présent rapport ont fait l'objet de notre contrôle. Veuillez nous avertir de tout manquement.
- Seules les parties visibles et normalement accessibles de l'installation ont fait l'objet de notre contrôle.
 - Accompagnant(s) durant la visite : Mr Weymaere Vivian.

IV. TABLEAUX

Voir page(s) suivante(s)

DESCRIPTION		Canalisation		Protection			PC (kA)	Observations – O Infractions – I Mesures – M
		Type	Section mm ²	In(A)	Réglage			
					I>(A)	I>>(A)		
Q0	Général tableau	JDB	300A	100	100	1000	36	Diff 0.3A/0sec
Q01	Éclairage et prise TGBT	VOBst	3G2.5	16	16	C	6	Diff 0.03A Repris en amont de Q0
QPRD	Parafoudre	VOBst	4G50	-	-	-	-	
QC	Commande	VOBst	2x2.5	6	6	C	6	
Q1	Réserve	-	-	16	16	C	6	Diff 0.03A
Q2	Airco local info	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q3	Prises rack info	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q4	Airco cuisine	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q5	Général série 5	Peigne	100A	63	63	C	6	Diff 0.03A
Q5.1	Réserve (bioclimas)	-	-	16	16	C	6	
Q5.2	Réserve (bioclimas)	-	-	16	16	C	6	
Q5.2	Réserve (bioclimas)	-	-	16	16	C	6	
Q5.4	Réserve (bioclimas)	-	-	16	16	C	6	
Q5.5	Électrovanne gaz	XGB	3G4	16	16	C	6	
Q5.6	Ventilation	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q5.7	Aérotherme 1	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q5.8	Aérotherme 2	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q5.9	Aérotherme 3	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q5.10	Déstratificateur 1 ; 2 et 3	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q6	Chargeur gerbeur	XGB	3G4	16	16	C	6	
Q7	Général série 7	Peigne	100A	63	63	C	6	Diff 0.03A
Q7.1	Machine à café et fontaine à eau	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q7.2	Machine à boissons	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q7.3	Boiler cuisine	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q7.4	Éclairage livraisons de nuit	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q7.5	Barrière parking	XGB	5G2.5	16	16	C	6	
Q7.6	Prise nettoyeuse	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q7.7	Prise lave vaisselle cuisine	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q7.8	Réserve	-	-	16	16	C	6	
Q7.9	Réserve	-	-	16	16	C	6	
Q7.10	Réserve	-	-	16	16	C	6	
Q8	Prises comptoir de vente	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q9	Prises comptoir de vente + meuble guns	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q10	Prises bureaux	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q11	Prises valise group 4	XGB	3G2.5	16	16	C	6	



Q12	Prises sur poutre + coupe tubes	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q13	Prises sur poutre	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q14	Screens publicitaires	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q15	Prises local pompier	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q16	Porte SAS d'entrée clientèle	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q17	Général série 17	Peigne	100A	25	25	C	6	Diff 0.03A
Q17.1	Seche-mains et robinets WC dames	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q17.2	Sèche-mains et robinets WC hommes	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q17.3	Prises adoucisseur	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q18	Centrale intrusion	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q19	Contrôle d'accès	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q20	Centrale incendie	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q21	Réserve							Diff 0.03A
Q22	Enseigne logo	XGB	3G2.5	16	16	C	6	Diff 0.03A
Q23	Réserve							Diff 0.03A
Q24	Éclairage magasin 1-5-9	XGB	5G4	16	16	C	6	
Q25	Éclairage magasin 2-6-10	XGB	5G4	16	16	C	6	
Q26	Éclairage magasin 3-7-11	XGB	5G4	16	16	C	6	
Q27	Éclairage magasin 4-8-12	XGB	5G4	16	16	C	6	
Q28	Éclairage suspendu comptoir	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q29	Réserve							
Q30	Volets marchandise	XGB	5G4	16	16	C	6	
Q31	Volet rapide	XGB	5G4	16	16	C	6	
Q32	Rideau air chaud porte	XGB	5G6	25	25	C	6	
Q33	Prise events	XGB	3G6	32	32	C	6	Diff 0.03A
Q34	Éclairage vitrines	XGB	3G4	16	16	C	6	
Q35	Prises bureaux	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q36	Micro-ondes et frigo cuisine	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q37	Prises plan de travail cuisine	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q38	Commande éclairage	VOBst	2x2.5	6	6	C	6	
Q39	Exutoires	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q40	Prises bureau collect&go	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q41	Éclairage + secours locaux sociaux RDC	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q42	Éclairage + secours locaux sociaux étage	XGB	3G2.5	16	16	C	6	
Q43	Prises locaux sociaux	XGB	3G2.5	16	16	C	6	

17012F-T-11-V-1995-1